



## Fiche de données de sécurité

#### CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA SOMMAIRE DU TRANSPORT AMÉRICAIN

0	Minimal		
1	Léger	1	Santé
2	Modéré	0	Incendie
3	Grave	0	Réactivité
4	Extrême		

Non réglementé comme matériau dangereux par le *DOT* américain. Voir la section 14 pour des renseignements supplémentaires.

**SECTION 1: IDENTIFICATION** 

Nom du produit : Journey HSOC

N° d'homologation : 33800

Nom commun : Surfactant d'huile très concentré

Description chimique: Huile de soja méthylée, sirop de maïs à haute teneur en fructose, et esters d'acide

gras de sorbitan et leurs dérivés

**Usages recommandés :** Adjuvant agricole – Voir l'étiquette du produit pour le mode d'emploi complet.

**Restrictions d'utilisation :** Consulter l'étiquette du produit pour connaître les restrictions d'utilisation possibles.

Fournisseur initial:

Winfield United Canada, ULC

101-302 Wellman Lane

Saskatoon, Saskatchewan S7T-0J1 ~CAN

Fabriqué pour :

WINFIELD SOLUTIONS, LLC

P. O. Box 64589

St. Paul, MN 55164-0589

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE MÉDICALE: 1-877-424-7452 (24h / 24)
Demandes d'affaires non urgentes: 1-855-494-6343

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 (heure normale du Centre)
EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU
D'ACCIDENT, CONTACTER CHEMTREC AU 1 800 424-9300 (24 heures)

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**APERÇU DES CAS D'URGENCE**: Liquide orange ou ambre foncé, inodore. Peut provoquer une légère irritation des yeux et de la peau. Selon les données disponibles actuellement, ce produit ne répond pas à la définition réglementaire d'une substance dangereuse. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient toutefois être utilisées lors de la manipulation du produit.

## **EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:**

**Yeux :** Peut provoquer une irritation légère et réversible des yeux. **Peau :** Peut provoquer une irritation légère et réversible de la peau.

**Inhalation**: Peut provoquer une irritation mineure des voies respiratoires supérieures.

**Ingestion**: Peut provoquer des malaises gastriques en cas d'ingestion.

Conditions préexistantes : Aucune connue Effets chroniques sur la santé : Aucun connu

Cancérogénicité NTP : Ne figure pas sur la liste. CIRC : Ne figure pas sur la liste. OSHA : Ne figure pas sur la liste.

**CLASSIFICATION OSHA HCS 2012**: Ce produit ne répond pas à la définition d'un produit chimique dangereux en vertu du *Hazard Communication Standard* de l'OSHA.

**MOT-INDICATEUR: ATTENTION** 

**MENTIONS DE DANGER:** 

Aucune requise.

Pourcentage de produit ayant une toxicité inconnue : 0 %

Date de révision : 21 – JUL – 20

2 de 5

**CONSEILS DE PRUDENCE:** 

Prévention : Consulter la section 8 pour l'équipement de protection individuel.
 Intervention : Consulter la section 4 pour les mesures de premiers soins.
 Stockage : Consulter la section 7 pour les informations concernant le stockage.
 Élimination : Consulter la section 13 pour les informations concernant l'élimination.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS				
Ingrédient	% (poids)	N° d'hom. CAS		
Huile de soja méthylée	48,0 à 52,0	67784-80-9		
Propylglycol	2,6 à 3,25	57-55-6		

\*Les ingrédients qui ne sont pas expressément énumérés ne sont pas dangereux et sont considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200(i).

Consulter la section 8 pour les limites d'exposition.

## **SECTION 4: PREMIERS SOINS**

**Inhalation :** Éloigner la victime de la zone contaminée et la transporter à l'extérieur, l'aider à respirer au besoin. En cas

d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion: Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas

faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par un centre antipoison ou un médecin. Ne rien

administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Yeux: Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter

l'irrigation. Au bout de 5 minutes, retirer les lentilles de contact, si la victime en porte, et continuer de rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau avec de l'eau, puis

laver avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés: Dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique, agents halogénés, eau en brouillard. Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA et une tenue de feu complète. Endiguer la zone pour empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Éliminer ultérieurement l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer les vapeurs; se tenir en amont du vent. Utiliser une lance à jet brouillard si de l'eau est appliquée.

**Produits de combustion dangereux :** Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, ammoniac, oxydes de phosphore.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucun connu

### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles :** Consulter la section 8 pour connaître l'équipement de protection individuel à porter lors du confinement et du nettoyage d'un déversement impliquant ce produit.

**Précautions relatives à l'environnement :** Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts et les cours d'eau. **Méthodes pour le confinement :** Endiquer la zone avec du sable ou de la terre pour contenir le produit déversé.

**Méthodes de nettoyage**: Couvrir le déversement confiné avec un produit absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite ou un autre produit adéquat. Aspirer, pelleter ou balayer le produit et le placer dans un récipient pour élimination. Ne pas remettre le produit déversé dans le récipient d'origine.

Autres renseignements: Aucun connu

### **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Manutention :** Assurer une ventilation adéquate lors de la manipulation et de l'utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements qui se produisent lors de la manipulation. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils sont inutilisés. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.

Date de révision : 21 – JUL – 20

**Stockage**: Stocker dans un endroit frais, sec, hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et de la nourriture pour animaux, et à l'écart des substances incompatibles. Protéger l'emballage des dommages physiques et du feu. Maintenir le produit au-dessus des températures minimales de stockage. Ne pas stocker dans des récipients en aluminium ou en métal. **Température minimale de stockage**: 32 °F (0 °C)

Autres précautions : Consulter les lois et la réglementation fédérales, provinciales et locales relatives au stockage.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE				
Lignes directrices d'exposition pour				
les composants :	OSHA PEL	ACGIH TLV	NIOSH REL	
Aucun composant n'a de limite établie				

**Protection respiratoire**: Dans la plupart des conditions, aucun appareil respiratoire n'est nécessaire. Si le produit est utilisé dans un endroit où la ventilation n'est pas adéquate, porter un appareil respiratoire filtrant homologué par le *NIOSH* avec des cartouches/bombonnes homologuées pour les particules générales.

Contrôles d'ingénierie :

**Ventilation locale par aspiration :** Fournir des systèmes de ventilation générale ou locale par aspiration afin de maintenir les concentrations de particules dans l'air sous les limites d'exposition admissibles par l'*OSHA* ou les autres limites d'exposition spécifiées. La ventilation locale par aspiration est recommandée.

**Gants de protection :** Bien que le produit ne soit pas censé provoquer d'irritation cutanée, le port de gants de protection chimique est recommandé pour prévenir le contact avec la peau.

**Protection oculaire :** Bien que le produit ne soit pas censé provoquer d'irritation oculaire, le port de lunettes de protection chimique est recommandé pour prévenir le contact avec les yeux. Les lentilles de contact ne constituent pas un dispositif de protection des yeux.

**Autre équipement ou vêtement de protection :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes afin de prévenir le contact avec la peau.

**Pratiques d'hygiène au travail :** Ne jamais manger, boire ou fumer dans les aires de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES						
État physique :	Liquide	Gravité spécifique (H₂O = 1) :	1,01			
Tension de vapeur (mm Hg) :	Non établie	Densité (lb/gal) :	8,38 à 8,45 lb/gal			
Densité de vapeur (air = 1) :	Non établie	Point de fusion/point de congélation :	Non établi			
Solubilité dans l'eau (% poids) :	Dispersable	Point/intervalle d'ébullition :	>212 °F (100 °C)			
Viscosité :	Non établie	pH (1 % dans de l'eau distillée) :	6,18			
Apparence et odeur :	Liquide orange ou ambre foncé, inodore	Point d'éclair :	>201 °F (94 °C)			

# **SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Aucune connue.

Stabilité chimique : Le produit est stable aux température et pression ambiantes, sous conditions normales de stockage et de

manipulation.

Risque de réactions dangereuses : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Chaleur excessive. Matériaux incompatibles : Oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Produits de combustion : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes

d'azote, ammoniac, oxydes de phosphore.

### **SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Date de révision : *21 – JUL – 20* 3 de 5

TOXICITÉ AIGUË

Effets oculaires : Peut provoquer une irritation légère, mais temporaire, des veux.

Effets cutanés : Peut provoquer une irritation légère, mais temporaire, de la peau. Les essais sur les animaux

ont démontré que le produit n'est pas irritant. DL50 >5 050 mg/kg (rat).

Effets aigus par inhalation: CL<sub>50</sub> >2.32 mg/L. Le produit n'a tué aucun animal pendant l'étude et il ne devrait pas être

toxique par inhalation.

Suite à la page suivante

Effets aigus oraux: Toxicité pour certains

 $DL_{50} > 5000 \text{ mg/kg}$ Aucune connue

organes cibles:

**TOXICITÉ CHRONIQUE** 

Effets chroniques: Aucun connu.

Cancérogénicité : Aucun composant ne devrait avoir d'effets cancérogènes. Mutagénicité: Aucun composant ne devrait avoir d'effets mutagènes. Tératogénicité : Aucun composant ne devrait avoir d'effets tératogènes.

Toxicité pour la Aucun composant ne devrait avoir d'effets sur le système reproducteur.

reproduction:

**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :** 

Yeux : Peut provoquer une irritation légère et réversible des yeux. **Peau**: Peut provoguer une irritation légère et réversible de la peau.

**Inhalation**: Peut provoguer une irritation mineure des voies respiratoires supérieures.

Ingestion: Peut provoquer des malaises gastriques en cas d'ingestion.

### **SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

APERÇU ENVIRONNEMENTAL: Ce produit ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur l'environnement. Des précautions devraient toutefois être prises pour prévenir les rejets dans l'environnement en quantité supérieure aux doses d'application recommandées.

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë et prolongée chez les poissons : Truite arc-en-ciel – CSEO 15 mg/L;  $CL_{50}$  96 h = 21,71 mg/L

Crapet arlequin - CSEO >100 mg/L

Toxicité aiguë chez les invertébrés aquatiques : Daphnie – CSEO 12,5 mg/L; CE<sub>50</sub> = 26,83 mg/L (essai statique de 48 h)

Toxicité chez les plantes aquatiques : Non établie Toxicité aiguë et prolongée chez les oiseaux : Non établie Toxicité chez les abeilles mellifères : Non établie

**EFFETS ENVIRONNEMENTAUX:** 

Absorption/mobilité dans le sol : Non établie Persistance et dégradation : Non établie Potentiel de bioaccumulation : Non établi Autres effets négatifs : Non établi

### **SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Déchets: Éliminer conformément aux lois et à la réglementation fédérales, provinciales et locales en vigueur.

Récipient : Rincer trois fois et recycler le récipient ou l'éliminer conformément aux lois et à la réglementation fédérales, provinciales et locales.

Caractéristiques RCRA: L'individu qui élimine ce produit a la responsabilité de déterminer la classification et le statut de

danger RCRA des déchets.

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

DOT: Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le département du Transport des États-Unis pour

(terre) les envois terrestres.

IMDG : (mer)	Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le code IMDG pour les envois maritimes.
IATA : (air)	Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par l'IATA pour les envois aériens.
TMD : (Canada)	Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le TMD pour les envois terrestres.

## **SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Inventaire TSCA: Tous les composants sont listés dans l'inventaire TSCA ou en sont exemptés.

Renseignements du SARA Title III:

Section 302 – Extremely hazardous substances : Aucune inscrite

**Section 311/312 – Hazard Categories :** Aucune

Section 313 - Les produits chimiques suivants sont assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313 du Title III,

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun inscrit

**CERCLA** – Ce produit contient les produits chimiques suivants, ayant une quantité déclarable (RQ) en vertu du Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA):

Aucun inscrit

**Proposition 65 (Californie) : AVERTISSEMENT :** Ce produit contient des substances connues dans l'État de la Californie pour causer le cancer et/ou des dommages au fœtus.

Renseignements sur le Droit de savoir (RTK) des travailleurs et des communautés aux États-Unis (CT, IL, MA, MN, NH,

NJ, PA, RI):

Nom chimiqueN° CASÉtat(s)Propylglycol57-55-6NJ, PA

Liste intérieure des substances du Canada : Tous les composants figurent sur la LIS.

Classification SIMDUT: Exempt - Produit enregistré - PCP 33800

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Avis de non-responsabilité: Les renseignements figurant sur cette fiche sont basés sur les données disponibles de sources fiables et sont exacts à la connaissance de WinField Solutions. WinField Solutions, LLC n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, concernant l'exactitude des données ou les résultats obtenus suite à l'utilisation de ce produit. Rien dans la présente fiche ne peut être interprété comme une recommandation d'une pratique ou d'un produit violant toute loi ou tout règlement. L'utilisateur a l'entière responsabilité de déterminer que tout matériau ou produit est convenable pour un but précis et de prendre toutes les mesures de précaution adéquates. Nous déclinons toute responsabilité pour les blessures ou les dommages résultant d'une mauvaise utilisation du matériau ou du produit décrit ici.

Date de révision : 21 juillet 2020 Remplace le document du :

Sections révisées : Toutes